



SAINTE NATHALÈNE
24200 SARLAT
Tél : 05 53 59 22 12
Fax : 05 53 29 60 17
Campingmaillac@wanadoo.fr
www.campingmaillac.fr

Les Séjours « LIBERTÉ » Camping du DOMAINE de MAILLAC

LE PRINCIPE :

Achetez un nombre de NUITÉES (14, 30, 65 ou 140 nuitées) et utilisez-les à votre guise.
Les conditions :

- Nous prévenir X jours avant votre arrivée
- 2 personnes minimum / séjour
- Période : toute l'année hors saison haute (juillet et août)
- Durée du séjour : 2 nuits minimum

QUELQUES PRECISIONS ILLUSTRÉES :

Exemple 1 - Week-end de la Pentecôte :

Nombre de personnes : 2

Durée du séjour : 3 nuits

2 personnes x 3 nuits = 6 nuitées décomptées de votre forfait

Exemple 2 - Une semaine en Juin :

Nombre de personnes : 4 (2 personnes disposant du forfait séjour liberté + 2 amis)

Durée du séjour : 6 nuits

4 personnes x 6 nuits = 24 nuitées décomptées de votre forfait

Suivant le nombre de personnes, nous disposons de mobil homes possédant 3 chambres, 2 salles de bain, 2 WC.

Le décompte des nuitées se fera pendant le séjour.

« En exclusivité au Camping du Domaine de Maillac »

Le Camping du Domaine de Maillac est un des rares campings ouvert toute l'année ce qui permet ainsi une accessibilité à la location en toute saison.

Ce projet est né d'un constat de nos contrats résidentiels. Certains de nos clients disposent d'un mobil home (coût d'achat environ 60 000 €) pour avoir un pied à terre dans le Périgord Noir. A ce coût d'achat, s'ajoutent des frais de location d'emplacement, soit plus de 2 200 € par an, un véritable investissement !

Avec la formule « Les séjours Liberté », plus besoin d'investir dans un mobil home qui implique une certaine fréquence de séjour pour rentabiliser votre bien et votre abonnement de location. À vous la liberté !

Les « Séjours Liberté » vous permettent une vraie flexibilité sur vos séjours.

LES CONDITIONS D'UTILISATION :

Validité du forfait : 1 an – Les nuitées non utilisées pendant la période du contrat seront automatiquement perdues.

Les draps, le linge de toilette et de vaisselle ne sont pas fournis.

La location devra être rendue aussi propre que vous l'avez trouvée.

Les taxes de séjour sont applicables du 1er avril au 30 septembre 2017 (0,61 € la nuitée).

LES FORFAITS :

- Forfait 1 : 250 € pour 14 Nuitées
- Forfait 2 : 500 € pour 30 Nuitées
- Forfait 3 : 1 000 € pour 65 Nuitées
- Forfait 4 : 2 000 € pour 140 Nuitées

Notre conseil : Si vous n'avez pas la certitude de pouvoir venir nous voir autant que vous le souhaiteriez, opter pour le forfait N°2, vous serez toujours à même de le renouveler, et vous éviterez ainsi de perdre vos nuitées.



Contrat « Les Séjours Liberté »

Entre la Sarl CAMPING DE MAILLAC – 24 200 SAINTE NATHALÈNE
Camping classé 4 Étoiles - Tourisme C24-015596-001
Siret : 390 922 326 00017 – APE : 5530Z – TVA : FR 33 390 922326

désigné ci-après « le bailleur »

Et.....demeurant.....

désigné ci- après « le locataire »

Article 1

Il a été conclu ce contrat de Séjour LIBERTÉ pour la somme de : (en chiffres)
Soit : (en lettres)

Ce qui permet de séjourner nuitées dans une location du Camping, (hors pendant la Période du
24 Juin – 16 Septembre 2017)

Du : Au, soit l'équivalent d'une année.

Article 2

Vous devrez prévenir de votre arrivée dans une période au moins égale à la durée de votre séjour.
Exemple : Pour un week-end, 2 ou 3 jours avant, pour une semaine, une semaine avant.

Article 3

Les locations sont attribuées en fonction de nos possibilités et de leurs disponibilités.
Le locataire ne pourra pas refuser une location qui lui conviendrait moins que pour son précédent séjour.
Exemple : Le week end dernier vous étiez en chalet, ce week end vous êtes en mobil home.

Article 4

Le bailleur s'engage à donner la location qu'il pense être la plus adaptée en fonction de la période.
Exemple : Avec chauffage en hiver ou terrasse couverte si la météo et pluvieuse.

Article 5

Le règlement intérieur du camping reste applicable dans son intégralité et notamment en termes de nuisances sonores et de respect d'autrui.

Fait à : Le

« le bailleur » signature
Précédé de la mention manuscrite
Lu et approuvé

« le locataire » signature
Précédé de la mention manuscrite
Lu et approuvé